

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE – DELIBERATION N° 1

SEANCE DU 1^{ER} FÉVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le premier février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Christian SPRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du vingt-quatre janvier, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian SPRIMONT, Julien WOJCIESZAK, Agnès LEVANT, Franck LODER, René HAUTECOEUR, Sylvie LANCRY, Philippe HEROGUELLE, Annie POEYDOMENGE, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Jean-Pierre SANSON, Jean-Marie VERWAERDE, Laurent DEBLOCK, Françoise LOUVEAU, Michèle DRION, Yvette DELIGNE, Régina GWIZDEK, Raymond MIKLIC, Danielle BRAY, Evelyne NACHEL, Doriane HARDY, Jean-Paul WILQUIN, Pascale FONTAINE.

Absent (e)s excusé (e)s :

Marie DECIMA, Bernard VANDYCKE, Francis MONBORGNE, Philippe DEBAS, Francis TILMANT.

Absent (e)s non excusé (e)s :

Régina GWIZDEK.

Yvette DELIGNE est désignée secrétaire de séance.

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS À COMPTER DU 1^{ER} FÉVRIER 2024

Il vous est demandé de délibérer sur la modification du tableau des effectifs du 1^{er} février 2024 pour le remplacement du directeur de pôle technique soit :

- **Création au tableau des effectifs au 1^{er} février 2024**
 - Catégorie A
 - 1 grade d'Attaché
 - 1 grade d'Attaché principal
 - 1 grade d'Attaché Hors Classe
 - 1 grade d'Ingénieur
 - 1 grade d'Ingénieur Principal
 - 1 grade d'Ingénieur Hors Classe
 - Catégorie B
 - 1 grade de Technicien
 - 1 grade de Technicien Principal de 2^{ème} Classe
 - 1 grade de Technicien Principal de 1^{ère} Classe

Le maire informe le conseil municipal que :

Vu le budget,

Vu le tableau des effectifs,

Vu le Comité Social Territorial du « **30 janvier 2024** ».

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant que conformément à l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984 modifié en dernier lieu par la Loi 2012-347 du 12 mars 2012 art. 44 JORF du 13 mars 2012.

Considérant qu'il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, le maire expose à l'assemblée que :

- Pour les évolutions de carrière, des postes doivent être créés pour permettre différents avancements de grades,
- Pour permettre de stagiairiser des agents contractuels,
- Des postes sans affectation de personnel doivent être supprimés.

Et que, par conséquent, il y a lieu de créer les postes listés ci-dessous, au tableau des effectifs à compter du **1^{er} Février 2024**, à savoir :

La création, à compter du 1^{er} Février 2024 :

Emploi Permanent de catégorie A :

Filière	Grade	Temps de travail	Nombre de postes à créer
Administrative	Attaché	Temps complet	1
Administrative	Attaché Principal	Temps complet	1
Administrative	Attache Hors Classe	Temps complet	1
Administrative	Ingénieur	Temps complet	1
Administrative	Ingénieur Principal	Temps complet	1
Administrative	Ingénieur Hors Classe	Temps complet	1

Emplois Permanents de catégorie B :

Filière	Grade	Temps de travail	Nombre de postes à créer
Technique	Technicien	Temps complet	1
Technique	Technicien Principal de 2 ^{ème} Classe	Temps complet	1
Technique	Technicien Principal de 1 ^{ère} Classe	Temps complet	1

Pour à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Christian SPRIMONT

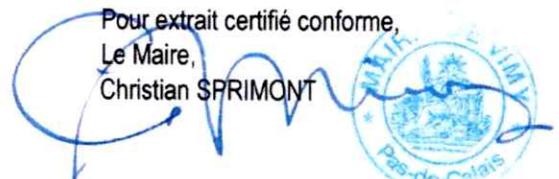


TABLEAU DES EFFECTIFS
ETAT DU PERSONNEL TITULAIRE AU 1^{er} JANVIER 2024

Envoyé en préfecture le 02/02/2024

Reçu en préfecture le 02/02/2024

Publié le 02/02/2024

ID : 062-216208611-20240201-37-DE

GRADE OU EMPLOI	Catégorie	Budgétaire	Pourvu	TEMPS NON COMPLET	
				Budgétaire	Pourvu
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Adjoint administratif	C	3	3		
Adjoint adm. Principal 2 ^{ème} classe	C	5	5		
Adjoint Adm. Principal 1 ^{ère} classe	C	2	2		
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	B	1	1		
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	B	1	1		
Rédacteur	B	0	0		
Attaché Principal	A	1	1		
Directeur Générale des Services (emploi fonctionnel)		1	1		
		14	14		
FILIERE TECHNIQUE					
Adjoint Technique	C	11	9	1	1
Adjoint Techn. principal de 1 ^{ère} Classe	C	5	4		
Adjoint Techn. principal de 2 ^{ème} Classe	C	16	15	1	1
		32	28	2	2
FILIERE MEDICO - SOCIALE					
Auxiliaire de Puériculture Classe supérieure	B	2	2		
Auxiliaire de Puériculture Classe normale	B	5	5		
Cadre de Santé 1 ^{ère} Classe	A	1	1		
		8	8	0	0
FILIERE SOCIALE					
Agent Social	C	10	10		
Agent Social Principal 2 ^{ème} Classe	C	1	1		
ATSEM Principal de 1 ^{ère} Classe	C	0	0		
Educateur Jeunes Enfants	A	2	2		
		13	13	0	0
FILIERE ANIMATION					
Animateur Principal 1 ^{ère} Classe	B	1	1		
Animateur Principal 2 ^{ème} Classe	B	1	0		
Animateur	B	0	0		
Adjoint d'Animation	C	3	1		
Adjoint d'Animation Principal 2 ^{ème} Classe	C	2	1		
Adjoint d'Animation Principal 1 ^{ère} Classe	C	1	0		
		8	3		
FILIERE CULTURELLE					
Assistant de conservation	B	1	1		
Adjoint du Patrimoine Principal 2 ^{ème} Classe	C	2	2		
		3	3		
FILIERE SPORTIF					
Educateur des Activités Physiques et Sportives principal 2 ^{ème} Classe	B	2	2		
		2	2		
TOTAL DES FONCTIONNAIRES		80	71	2	2